

Stratégie d'investissement agroalimentaire de L'Érable

Véritable « projet de société », le **PDZA (plan de développement de la zone agricole)** est une nouvelle façon de mettre à contribution la zone agricole et l'agroalimentaire au service des efforts de « développement » de la MRC et du maintien des communautés. Le leadership, la mobilisation, la concertation et l'audace sont des ingrédients essentiels à la réussite de ce vaste chantier.

L'agriculture et l'agroalimentaire sont au cœur du dynamisme socioéconomique de la MRC de L'Érable. Ces secteurs seront pour les prochaines décennies, essentiels pour assurer la vitalité économique des communautés, l'occupation du territoire, la préservation de l'environnement et une croissance durable.

Le CLD de L'Érable étant le porteur du développement et de la mise en œuvre du PDZA, il a su mettre en place différents outils afin de soutenir cet ambitieux plan de développement. Parmi ces outils, nous retrouvons la stratégie d'investissement agroalimentaire qui vient répondre aux différents besoins de soutien financier pour nos entrepreneurs et promoteurs de projets agroalimentaires sur le territoire de la MRC de L'Érable. Ce projet est en préparation depuis près de deux ans et est rendu possible grâce à la participation de plusieurs partenaires du secteur comme la **Coop des Appalaches** et l'**UPA de L'Érable**.

La stratégie développée est en trois volets :

1. Volet investissement

Par le biais du **fonds local d'investissement (FLI)** et du **fonds local de solidarité (FLS)**, le CLD sera désormais en mesure d'appuyer les projets à temps plein ou à temps partiel provenant des entrepreneurs du secteur agricole et agroalimentaire.

Les « fonds locaux » sont des outils financiers servant à accélérer la réalisation des projets d'entreprises sur le territoire et, en ce sens, ils ont un effet proactif dans les dossiers.

Les promoteurs qui s'adressent aux « fonds locaux » peuvent s'attendre à recevoir le soutien, les conseils et l'aide technique appropriés à leurs projets, car, à cet égard, le CLD à titre de gestionnaire des « fonds locaux » assure ces services de soutien aux promoteurs.

2. Volet collectif

La création d'un nouveau fonds, le [fonds agroalimentaire de L'Érable \(FAÉ\)](#), assorti de 100 000 \$ pour cinq ans, vise les projets collectifs. Ce fonds est constitué afin de servir de levier d'investissement sur le territoire de la MRC de L'Érable et sera offert sous forme de contribution non remboursable. Ces demandes pourraient provenir d'un groupe de producteurs, une coopérative, des municipalités, etc. Le but est de stimuler l'agriculture et de répondre à des besoins communs.

3. Volet expertise

Pour favoriser les investissements bien planifiés, une somme du [fonds de diversification économique](#) sera consentie pour des projets de développement agroalimentaire. Elle pourrait appuyer, par exemple, des études de marché ou d'impact dans ce secteur.

Avec cette stratégie, nous serons en mesure de soutenir le développement de notre agroalimentaire dans la MRC de L'Érable. Cet outil vient s'ajouter à ceux que nous avons mis en place dans les dernières années pour la mise en œuvre du PDZA. Nous espérons que vous serez nombreux à vous prévaloir de ces outils de croissance.

Solange Thibodeau

Conseillère au développement agroalimentaire et
Coordonnatrice au développement de la zone agricole